



District de Maine et Loire de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES

PROCES VERBAL N° 2 – SAISON 2023/2024

Réunion du :	21/08/2023
Présidence :	M. MERLET Xavier
Présent(s) :	BOURNEL Jean-Luc, CHERRUAULT Jean-Paul, COIFFARD Albert, GASTINEAU Rémi, LECHAT Hubert, PIOU Patrick, PIRIOU Bernard, SERISIER Fabrice, WASSE Manon
Excusés :	GABORY Vincent, JEANNETEAU Yannick, NDENDE Samir

1. Approbation P.V.

Le procès-verbal suivant est approuvé :

- PV n°1 du 18/07/2023.

2. Nouvelles ententes autorisées pour la 1^{ère} phase 2023/2024

La CDJ prend note des nouvelles ententes constituées depuis le 18 juillet.

En U19 :

- E/BEAUFORT - GJ MAZE BAUNE VAL B

En U18F :

Rappel des ententes du PV n°1 du 18 juillet 2023 :

- E/ANGERS INTREPIDE - ANGERS NDC
- E/CHRISTOPHESEGUINIÈRE - MORTAGNE/SEVRE
- E/ST PIERRE MONTREVAULT - GF OREE FOOTBALL
- E/TRELAZE FOYER - ST BARTHELEMY FOOT

Nouvelles ententes :

- E/CHEMILLE MELAY - MONTILLIERS ES
- E/GJF BOURGNEUF AS MAUGES - CHAMPTOCE INGRANDES
- E/LONGUENEE EN ANJ FC - BEAUCOUZE
- E/LES PONTS DE CE AS - MURS ERIGNE ASI
- E/TIERCE CHEFFES AS - BAUGE EA BAUGEOIS

En U17 :

Rappel des ententes du PV n°1 du 18 juillet 2023 :

- E/LIRE DRAIN O - CHAMPTOCEAUX CASTELV (2)
- E/VIVY NEUILLE 90 AS - ALLONNES BRAIN UF - VERNOIL VERNANTES

Nouvelles ententes :

- E/GJ MESNIL - CHAMPTOCE INGRANDES (2)
- ELA POMMERAYE POMJ – AUBRY CHAUDRON FC (2)

En U15 :

Rappel des ententes du PV n°1 du 18 juillet 2023 :

- E/ALLONNES BRAIN UF - VIVY NEUILLE AS 90
- E/ST JEAN ST LAMBERT FC - AVRILLE AS (2)
- E/VALANJOU FC - THOUARCE FC LAYON (2)

Nouvelles ententes :

- E/GJF BOURGNEUF AS MAUGES - GJ DENEÉ JS LAYON (2)
- E/MAY BE LEGER FC - ST GEORGES TREMENTINES (2)
- E/LA POSSONNIERE SAV - ST GEORGES/LOIRE US
- E/VERNOIL VERNANTES - EST ANJOU FC

3. Engagements

La Commission fait le point sur l'évolution de la situation depuis le 18 juillet après la confirmation des engagements. Elle constate qu'un nombre important de clubs n'a pas effectué cette confirmation (Cf liste au point 7).

Pointage des engagements au 21 août 2023

	U14	U15	U17	U18F	U19
D1	8	37	47	21	30
D2		47	27		
D3		63	32		
Total	8	147	106	21	30

Ces chiffres sont amenés à être modifiés car il est possible d'ajouter et/ou de retirer une équipe sans incidence financière en U15 D3 et U17 D3 jusqu'au 27 août 2023.

4. Organisation des phases en U14 et U18F

En U14, le nombre limité d'équipes (8) questionne toujours sur l'organisation d'un championnat sur la durée de toute une saison, sachant qu'aucune équipe issue du Championnat régional ne sera reléguée en Championnat départemental en décembre alors que 2 équipes accéderont au Championnat de Ligue au même moment. Tout comme la saison passée, il est décidé d'organiser 2 phases jusqu'en décembre. Ensuite, à l'image de 2022-2023, il est possible que les 6 équipes U14 restantes soient intégrées à la troisième phase U15 à partir de janvier 2024, sauf si de nouvelles équipes s'inscrivent dans cette catégorie.

En U18F, les engagements débouchent sur un net déséquilibre entre les équipes souhaitant évoluer en D1 (5 seulement) et celles aspirant à jouer en D2 (16). Il n'est pas envisageable de faire un groupe de D1 aussi restreint. C'est la raison pour laquelle, à l'image de ce qui est pratiqué en U19, une première phase courte de brassage avec toutes les équipes au même niveau est préparée. A l'issue de celle-ci, les mieux classées constitueront la D1 pour la seconde phase et les autres seront en D2. Une troisième phase achèvera la saison avec 3 niveaux (un groupe Elite, un groupe D1 et un groupe D2). Cette organisation est susceptible d'être remaniée en fonction d'éventuelles modifications du nombre d'équipes au cours de la saison.

5. Tableaux d'accessions et rétrogradations

La CDJ évoque les tableaux des accessions et des rétrogradations entre la première phase et la seconde phase de la saison 2023-2024 dans les différentes catégories. Ils seront élaborés en fonction du nombre et du niveau des engagements et ensuite présentés au Comité de Direction du District pour être validés et mis en ligne sur le site avant le début des Championnats.

6. Horaires

La Commission enregistre les horaires choisis par les clubs pour leurs rencontres à domicile.

Il est rappelé que les horaires des rencontres en U14 sont les mêmes qu'en U15 (10h30 le samedi et 10h30 le dimanche).

Les U18F jouent le samedi à 15h ou 18h ou le dimanche à 10h30 ou 12h30.

L'accord est donné pour les matches fixés le samedi à 18 heures pour les U17, U18F et les U19, sous réserve d'évoluer sur un terrain équipé d'un éclairage homologué.

Les clubs n'ayant pas rendu réponse dans les délais ou n'ayant pas précisé leur choix dans les cas d'éclairage non homologué se verront attribuer l'horaire officiel pour la première phase : 10h30 le samedi pour les U14 et les U15, 10h30 le dimanche pour les U17 et les U19, 15h le samedi pour les U18F.

7. Clubs n'ayant pas adressé de confirmation des engagements dans les délais

Des clubs n'ont pas confirmé leurs engagements avant la date limite malgré les rappels :

- ANDREZE JUB JALLAIS
- ANGERS CROIX BLANCHE
- ANGERS DOUTRE SC
- ANGERS FC
- BAUGE EA BAUGEOIS
- BEAUFORT EN VALLEE

- BECON VIL ST AUG OL
- CHATELAIS NYOISEAU
- CHOLET FC 2020
- DOUE LA FONTAINE RC
- GENNES LES ROSIERS
- GJ ETRICHE 2D
- GJ PLESSIS PEL CORZE
- GJ POUANCE COMBREE
- LA POMMERAYE POMJ
- LE FIEF GESTE FC
- LES HAUTS ANJOU FC
- MONTREUIL BELLAY
- SAUMUR BAYARD AS
- SEICHES MARCE AS
- ST ANDRE ST MACAIRE
- ST MATH MENITRE FC
- STE GEMMES ANDIGNE
- STE GEMMES/LOIRE O
- SOMLOIRE YZERNAY CP
- VILLEVEQUE SOUCELLES

Cette liste est transmise au Comité de Direction du District pour suite à donner.

8. Constitution des groupes

La Commission respecte totalement les vœux des clubs.

En U19 : 4 groupes de D1 (2 de 8 équipes, 2 de 7 équipes)

En U18 F : 4 groupes de D1 (1 de 6 équipes, 3 de 5 équipes)

En U17 : 8 groupes de D1 (7 de 6 équipes, 1 de 5 équipes), 5 groupes de D2 (2 de 6 équipes et 3 de 5 équipes) et 6 groupes de D3 (2 de 6 équipes et 4 de 5 équipes)

En U15, 7 groupes de D1 (2 de 6 équipes, 5 de 5 équipes), 8 groupes de D2 (7 de 6 équipes et 1 de 5 équipes) et 11 groupes de D3 (8 de 6 équipes, 3 de 5 équipes)

En U14, 1 groupe de 8 équipes

Les championnats U15, U17, U18 F et U19 se dérouleront en 3 phases :

- 3 phases matchs aller simple en U18 F et U19
- 2 phases matchs aller simple et 1 phase matchs aller-retour en U15 et U17

Le championnat U14 se décomposera en 2 phases jusqu'en décembre et la suite sera organisée en fonction du nombre d'équipes : troisième phase (si au minimum 8 équipes) ou intégration dans les championnats U15.

Le calendrier de la saison est établi et sera mis en ligne sur le site.

9. Numérotation

La Commission procède à la numérotation en essayant dans la mesure du possible de respecter les desiderata des clubs. Elle a surtout veillé aux vœux entre 2 ou 3 équipes d'une même catégorie.

Cette numérotation est susceptible d'être modifiée avant le début des championnats en cas d'ajouts d'équipes en U15 D3 et U17 D3 et/ou de forfaits généraux qui peuvent entraîner une refonte de certains groupes.

10. Questions diverses

Il est rappelé que les clubs ont jusqu'au 3 septembre pour inscrire leurs équipes en coupe et en challenge.

Prochaines réunions :

Le lundi 28 août 2023 à 18h00 (si besoin) : modification des groupes U15 D3 et U17 D3

Le mercredi 20 septembre 2023 à 14h00 : tirage Coupe de l'Anjou U18

Le jeudi 5 octobre 2023 à 19h00 : réunion plénière

Le mercredi 18 octobre 2023 à 14h00 : constitution des groupes des Championnats U15 et U17 (seconde phase), préparation de la seconde phase U18 F et tirages des Coupes et Challenges

Le mercredi 15 novembre 2023 à 15h00 : constitution des groupes des Championnats U14 (seconde phase) en distanciel

Le mercredi 22 novembre 2023 à 15h00 : constitution des groupes des Championnats U19 (seconde phase) en distanciel

Le mercredi 20 décembre 2023 à 14h00 : constitution des groupes des Championnats U15 et U17 (troisième phase) (date à confirmer)

Le Président	Le Secrétaire de Séance
M. MERLET Xavier	M. PIOU Patrick